



Commissariat général au développement durable

Que représente la logistique dans l'emploi en France ?

MARS 2018

Au 31 décembre 2015, 1,46 millions de salariés travaillaient dans la logistique, soit 9 % de l'emploi salarié du secteur marchand, hors intérimaires. Ces emplois se décomposent pour 47 % en professions spécifiques aux transports de marchandises, 40 % en professions de l'entreposage et de la manutention et 14 % en emplois supports. Les personnes exerçant une profession du transport de marchandises sont majoritairement salariées par des prestataires du transport et de la logistique. À l'inverse, les personnes travaillant dans l'entreposage sont majoritairement salariées dans des entreprises industrielles, commerciales et des autres secteurs.

La logistique, lorsqu'elle est évoquée comme un secteur économique à part entière, peut englober tout à la fois des activités de transport de marchandises, d'entreposage, de manutention, de conditionnement, ainsi que les opérations d'achats, de gestion de l'immobilier logistique et d'autres activités associées. Dans cette étude, le secteur de la logistique comprend uniquement les activités du transport de marchandises et celles de l'entreposage et du conditionnement de marchandises.

1,46 MILLIONS DE SALARIÉS DANS LA LOGISTIQUE

Au 31 décembre 2015, 1,46 millions de salariés (hors intérimaires) travaillaient dans la logistique, que ce soit pour le compte de prestataires logistiques spécialisés (logistique pour compte d'autrui) ou directement pour le compte d'entreprises industrielles, commerciales et des autres secteurs (logistique pour compte propre). La logistique emploie ainsi 9 % des salariés du secteur marchand, hors intérim. Les emplois de l'entreprise publique La Poste ne sont pas comptabilisés dans les emplois de la logistique, compte tenu de la difficulté à séparer ce qui relève des « activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel » de ses autres activités.

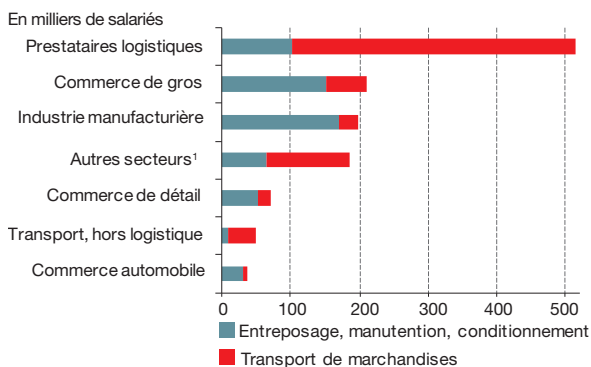
Parmi ces salariés de la logistique, 1,27 millions exercent une des 24 professions et catégories sociales identifiées comme étant des emplois caractéristiques de la logistique. Près de 54 % de ces salariés exerçaient une profession du transport de marchandises et 46 % une profession liée à l'entreposage, la manutention et le conditionnement. Ces emplois sont très majoritairement ouvriers (85 %) : routiers et chauffeurs livreurs dans le domaine des transports ; magasiniers, ouvriers du tri, de l'emballage, conducteurs de chariots, caristes dans l'entreposage.

À ces emplois caractéristiques de la logistique, s'ajoutent des emplois dits « supports » nécessaires au bon fonctionnement de ces activités : emplois administratifs, maintenance, etc. Ainsi, les prestataires logistiques emploient 17 % de leurs salariés dans des professions autres que celles spécifiques à la logistique. Notamment, 9 % des salariés de ces entreprises exercent des professions administratives (hors commerciales) et 1 % des professions liées à la maintenance de matériels. En ce qui concerne les activités logistiques réalisées pour compte propre, il n'est pas possible d'isoler ces emplois supports. Néanmoins, si les emplois logistiques pour compte propre s'accompagnent de la même proportion d'emplois supports – restreintes aux seules opérations administratives et de maintenance matériels – que ceux pour compte d'autrui, 94 000 personnes exerceraient un emploi en support à la logistique pour compte propre. Au final, les emplois supports à la logistique représenteraient environ 200 000 emplois.

UN TIERS DES SALARIÉS DE LA LOGISTIQUE SONT EMPLOYÉS PAR DES PRESTATAIRES LOGISTIQUES

Parmi les salariés de la logistique, 41 % sont employés par des prestataires logistiques et 59 % par des entreprises d'autres secteurs (voir graphique 1).

Graphique 1 : répartition sectorielle des salariés exerçant une profession logistique



¹ Parmi les « autres secteurs », ceux de la construction, de la collecte de déchets, de la publicité, de la restauration et de la location sont particulièrement représentés.

Source : Insee-DADS, calculs SDES

Les activités d'entreposage, de manutention et de conditionnement restent encore très internalisées dans les entreprises. Ainsi, seuls 18 % des salariés exerçant une profession de l'entreposage sont employés par des prestataires logistiques, alors que 29 % sont employés par des entreprises de l'industrie manufacturière, 26 % par des entreprises du commerce de gros, 9 % par celles du commerce de détail et 5 % par celles du commerce

automobile, les 13 % restants se répartissant dans les autres secteurs de l'économie marchande.

60 % des salariés exerçant un métier du transport de marchandises sont employés par des prestataires logistiques et 40 % par les autres secteurs. Les conducteurs routiers et grands routiers, qui représentent la moitié des professions du transport de marchandises, sont à 67 % employés par des prestataires logistiques. En revanche, les chauffeurs livreurs et coursiers (34 % des emplois du transport de marchandises) sont pour moitié employés par des prestataires logistiques (48 %).

DES MÉTIERS PEU FÉMINISÉS

Les femmes ne représentent que 16 % des salariés exerçant une profession logistique. Dans les métiers de l'entreposage, elles représentent 20 % des emplois : elles sont plus représentées (33 %) dans la catégorie « ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés », et moins (7 %) dans la catégorie « ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes ». Dans les métiers du transport de marchandises, les femmes occupent 13 % des emplois, avec une variation très forte selon la nature des emplois. Ainsi, elles représentent 36 % des « emplois de bureau » (employés administratifs des transports, cadres des transports) liés au transport de marchandises. Elles sont très rares chez les routiers et grands routiers (2 % de femmes), mais sont plus présentes chez les chauffeurs livreurs (21 % de femmes).

Un fort recours à l'intérim dans la logistique

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) publie des statistiques sur le recours à l'intérim par secteur d'activité. Pour l'ensemble de l'économie, le taux de recours à l'intérim est de 3 %, celui des entreprises du transport de marchandises est de 4 % et celui des entreprises de l'entreposage et de la manutention est de 24 %. Ainsi, en 2015, les entreprises de logistique pour compte d'autrui ont employé 58 000 intérimaires (en équivalents temps plein).

En ce qui concerne les entreprises qui réalisent de la logistique pour compte propre, il n'existe pas de source directe mesurant le recours à des intérimaires pour ces missions.

Néanmoins, l'enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques permet de connaître le nombre de personnes travaillant dans des entrepôts de plus de 5 000 m², en distinguant d'une part ceux qui sont salariés en CDI et d'autre part ceux salariés en CDD ou en intérim. Ainsi, un quart des personnes travaillant dans un entrepôt de plus de 5 000 m² était en CDD ou en intérim. Les entrepôts exploités par des prestataires logistiques recourent plus fréquemment à ces types de contrats courts : 30 % de CDD et intérimaires, contre 22 % pour les entrepôts exploités pour compte propre.

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) permettent de leur côté de calculer le nombre de salariés en CDI et CDD d'un établissement. Ainsi, les résultats issus des DADS et de l'enquête sur l'activité des entrepôts permettent de réaliser une estimation de l'emploi intérimaire dans les entrepôts de plus de 5 000 m². Avec ce mode de calcul, le taux de recours à l'intérim dans des entrepôts exploités par des prestataires logistiques serait de 26 % : résultat proche du taux de recours à l'intérim des entreprises de l'entreposage et la manutention calculé par la DARES (24 %). Sur cette base, le taux de recours à l'intérim dans les professions de l'entreposage et la manutention pour compte propre, environ 15 %, serait donc inférieur d'environ 10 points à celui des prestataires logistiques.

Au total, entre 100 000 et 150 000 intérimaires seraient employés pour des opérations logistiques, soit entre 20 % et 25 % de l'ensemble des emplois intérimaires de l'économie, tous secteurs d'activité confondus.

Que représente la logistique dans l'emploi en France ?

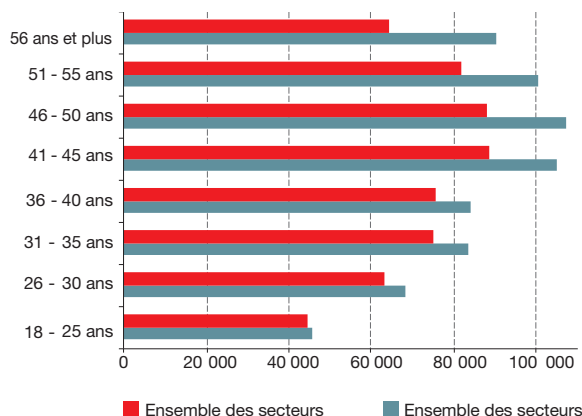
PLUS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS DE LA LOGISTIQUE ONT PLUS DE 40 ANS

Dans les professions de la logistique, 31 % des salariés ont entre 41 et 50 ans, un quart ont plus de 50 ans, un autre quart entre 31 et 40 ans et seulement 18 % ont moins de 30 ans (voir graphique 2). Cette répartition par âge est sensiblement la même pour les professions du transport de marchandises et celles de l'entreposage.

Dans les professions de la logistique, le salaire net moyen pour un équivalent temps plein est de 1 851 euros (voir tableau 1). Les niveaux de salaires sont très différents selon les catégories socioprofessionnelles. Les cadres de la logistique ont un salaire net moyen de 3 860 euros, les professions intermédiaires de 2 389 euros, les ouvriers qualifiés de 1 743 euros et les ouvriers non qualifiés de 1 603 euros.

Le salaire net moyen augmente avec l'âge des salariés. Ainsi, en 2015, un ouvrier de la logistique de plus de 60 ans perçoit un salaire supérieur de 29 % à celui d'un ouvrier de moins de 25 ans. Pour les cadres de la logistique, la différence de salaire est de 71 %.

Graphique 2 : pyramide des âges dans la logistique



Source : Insee-DADS, calculs SDES

Tableau 1 : salaire net mensuel moyen dans les professions logistiques, en équivalent temps plein

	Professions logistiques			Ensemble de l'économie
	Prestataires logistiques	Autres secteurs marchands	Ensemble	
Cadres	3 783	3 907	3 860	4 011
Professions intermédiaires	2 382	2 391	2 389	2 287
Employés	1 879	1 955	1 890	1 653
Ouvriers qualifiés	1 726	1 777	1 743	1 821
<i>dont</i>				
641A - Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) ¹	1 779	1 868	1 808	-
643A - Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	1 442	1 592	1 552	-
652A - Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	1 659	1 875	1 825	-
653A - Magasiniers qualifiés	1 689	1 753	1 747	-
Ouvriers non qualifiés	1 559	1 617	1 603	1 535
<i>dont</i>				
676C - Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	1 541	1 619	1 603	-
Ensemble	1 830	1 885	1 851	2 239

¹ Le salaire net moyen des conducteurs routiers et grands routiers, ne prend pas en compte « les frais de routes ».

Note de lecture : un cadre de la logistique a un salaire net moyen de 3 860 euros ; de 3 783 euros s'il est employé par des prestataires logistiques ; de 3 907 euros s'il est employé par une entreprise d'un autre secteur. À titre de comparaison, un cadre touche un salaire net moyen de 4 011 euros, tous secteurs d'activité confondus.

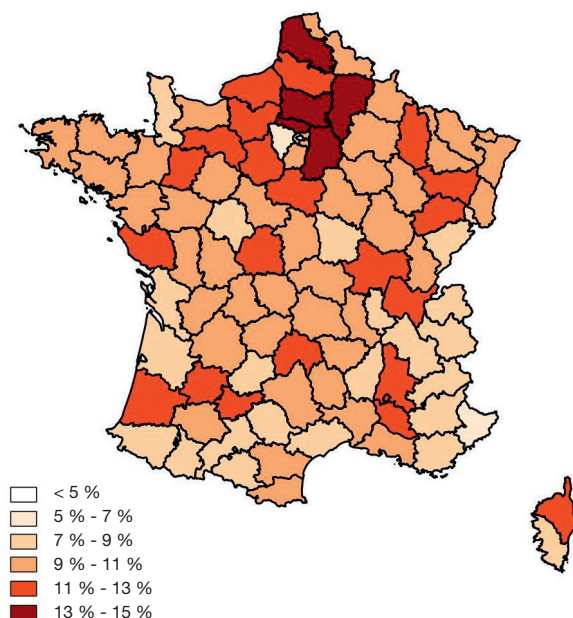
Source : Insee-DADS, calculs SDES

DES EMPLOIS LOGISTIQUES PARTICULIÈREMENT PRÉSENTS AU NORD DE LA FRANCE

Les emplois logistiques se localisent principalement dans les zones les plus denses économiquement. Ainsi l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France sont les régions qui comptabilisent le plus de salariés de la logistique. Ils se localisent tout particulièrement en périphérie des grandes villes comme Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, etc.

Le poids de la logistique dans l'emploi salarié du secteur marchand varie entre 9 % et 11 % selon les régions, à l'exception de l'Île-de-France (6 % des salariés du secteur marchand). Les Hauts-de-France et la Normandie sont les régions les plus dépendantes des activités logistiques (11 % des emplois du secteur marchand).

Carte 1 : poids de la logistique sur l'ensemble des emplois salariés du secteur marchand par département



Source : Insee-DADS, calculs SDES

Au niveau du département (voir carte 1), le poids de la logistique dans le tissu économique est plus variable allant de 6 % à 14 % des salariés du secteur marchand. Les départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise sont ceux qui dépendent le plus de la logistique avec 14 % des emplois de ces départements. Dans les départements des Hauts-de-France à l'exception du département du Nord, la logistique pèse entre 12 % et 14 % des emplois du secteur marchand.

MÉTHODOLOGIE

Les prestataires logistiques comprennent l'ensemble des entreprises ayant pour activité principale le transport de marchandises, l'entreposage, la manutention, le conditionnement, la messagerie, l'affrètement et l'organisation des transports.

Pour mesurer l'emploi dans les professions spécifiques à la logistique, 24 professions ont été retenues comme relevant soit des activités de transport de marchandises, soit de l'entreposage, de la manutention et du conditionnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Les non-salariés dans le transport : hausse des effectifs et baisse du revenu d'activité entre 2009 et 2014*, CGDD/SDES, Datalab Essentiel n° 126, novembre 2017.
- *Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015*, CGDD/SDES, Datalab n° 14, mars 2017, 112 p.
- *Bilan social annuel du transport routier de marchandises - Édition 2016*, CGDD/SDES, Datalab n° 10, février 2017, 94 p.
- *Les chauffeurs routiers du transport de marchandises pour compte propre*, CGDD/SDES, Datalab Essentiel n° 56, novembre 2016.

Guillaume WEMELBEKE, SDES

Dépôt légal : mars 2018
ISSN : 2557-8510

Directeur de publication : Sylvain Moreau
Rédaction en chef : Anne Bottin
Coordination éditoriale : Claude Baudu-Baret
Maquettage et réalisation : Chromatiques (Paris)

Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques
Sous-direction des statistiques des transports
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

STATISTIQUE
PUBLIQUE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE